MAIRIE
30440 ST ROMAN
DE CODIERES
TÉL ET FAX :

04 67 81 30 50

Bulletin communal

Année 2010 N°60 Date de parution : novembre

Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir.
Jean Jaurès

Sommaire :

- Compte rendu du conseil du 20/10/2010
- Infos diverses
- Invitations
- Symtoma
- Trail del cami del vidourle
- Double Assasinat du Mas Vidourle
- Horaires transports

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Editorial

Les membres de la commission chargés d'élaborer ce bulletin municipal pour ce dernier numéro de l'année tiennent à vous remercier de votre assiduité à lire ces lignes, et souhaitent pour l'an prochain travailler plus sur des dossiers thématiques.

Si vous souhaitez voir aborder certains sujets n'hésitez pas à en faire la demande, ou même si vous vous sentez une âme de rédacteur c'est avec plaisir que nous insèrerons votre article dans une de nos parutions.

Nous souhaitons à l'avance à tous de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous retrouverons avec plaisir l'an prochain pour de nouvelles aventures communales !

mairiestroman@orange.fr

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2010

Réalisé par la commission information

Nous vous rappelons que le compte-rendu officiel, dans le registre des délibérations, est consultable en mairie.

Le 20 octobre 2010 à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Pibarot Philippe.

Absent excusé : Jean Aigoin de Montredon qui donne procuration à Claude Torregrossa.

Une question est rajoutée à l'ordre du jour : Projet aménagement terrain de sport

Choix d'un agriculteur :

Après la lecture du dernier conseil municipal, Philippe Pibarot Maire propose de passer à l'étude des différentes candidatures d'agriculteurs suite, à la rencontre qui a été organisée le samedi 9 octobre à la mairie entre les postulants et la commission composée de Philippe Pibarot, Luc Villaret, Nicole Caillat et Roland Salery.

Des renseignements complets pour chaque candidature ont été fournis à chaque conseillers et discutés..

Première candidature :

Marjorie Burlot, diplômée BPRA, pratique la culture et la cueillette de plantes aromatiques et médicinales, Mère de famille , elle postule pour un logement et si possible des terrasses en maraichage.

Seconde candidature :

Il s'agit d'un couple, Bertrand Quinet et Séverine Boitard, parents d' un enfant et bientôt un second, actuellement installé à St André de Sangonis. Ce couple est actuellement dans une situation de relative urgence compte tenu de leur fin de bail à St André de Sangonis.

Troisième candidature :

Famille Duhamel avec 4 enfants ayant une exploitation entre la vallée de la Buège et la Lozère.

Après avoir examiné chaque dossier, le conseil municipal procède au vote pour le choix d'un agriculteur et l'attribution d'un logement social.

Vote à main levée : 4 abstentions, 2 voix contre, 5 voix pour

M. Quinet et Mme Boitard sont donc choisis en tant qu'agriculteur

L'attribution du 2ème logement à Mme Burlot est voté à l'unanimité

Eco Hameau :

Le conseil municipal est-il motivé par la mise en œuvre d'un projet de création d'un éco-hameau ? Philippe Pibarot rappelle que de nombreuses difficultés matérielles et de multiples obstacles administratifs s'opposent à l'obtention de permis de construire par des demandeurs individuels sur notre commune. Il souligne que le éco hameau est une solution vraisemblable pour contourner ces obstacles dans un cadre correctement accompagné et balisés dans le contexte actuel de la maitrise de l'utilisation des sources d'énergie et de matériaux respectueux de l'environnement.
Compte tenu de l'aménagement de l'accès aux terrains communaux au delà de Ferrier, Philippe Pibarot fait remarquer que les terrains situés au départ de cet accès, bien que pentus mais bien exposés, sont tout à fait adaptés à un projet de construction de trois maisons. La discussion qui s'ensuit soulève des questions : faut-il au contraire préparer un découpage et un pré aménagement organisés par la mairie ? Faut il de l'auto construction, de l'éco construction ? Le débat s'arrête pour le moment !

Terrains de L'ONF :

L'office national des forêts est d'accord pour un échange de terrains afin d'installer des exploitations forestières susceptibles de mettre en activité une unité de production de plaquettes bois ; La commune serait amenée, dans le cadre de cet échange, à devoir préalablement acheter un terrain qui serait ensuite échangé…
Ce montage quelque peu alambiqué ne peut se faire que dans un délai assez long, vraisemblablement deux ans mais ne ralentirait pas pour autant le projet bois qui de toute façon sera long à mettre en forme.

Avancée des divers travaux :

- L'enduit du garage a été réalisé dans une teinte approchant de celle des logements sociaux.

- Les architectes en charge des logements sociaux suggèrent la mise en place de tout venant compacté sur toute la surface de la cour pour un montant de 2000€. Philippe Pibarot souligne devant le désaccord qui s'exprime que c'est le seul dépassement de budget depuis le début des travaux ce qui rend selon lui tout à fait acceptable cet imprévu.

Aménagement terrain de sport :
Claude Torregrossa présente les devis qu'il a fait réaliser pour le nivellement du terrain situé en contrebas de la place du village, la pose de clôture et des buts ainsi que la construction d'un muret pouvant servir de gradin en bordure de ce qui serait un petit terrain de sport pouvant permettre aux jeunes du village la pratique de différents jeux de ballons. A l'appui de cette initiative est présentée une pétition d'un certain nombre de jeunes de notre commune.
Une objection est soulevée par Nicole Caillat qui rappelle qu'un projet d'aménagement plus global avait été évoqué avant d'être oublié, en ce qui concerne l'aménagement de la place et de ses abords.
P Pibarot propose de relancer la commission concernée puis demande dès à présent de se prononcer sur le projet de C Torregrossa qui recueille 8 voix pour, et trois abstentions pour un montant de travaux de 9548 € H.T

Installation de Stéphanie Brings :
Stéphanie Brings demande une délibération de principe avec accord favorable au projet d'installation de son élevage.
Le Maire fera un courrier dans ce sens dans le respect de la législation et du droit en vigueur.

Divers :
Benoit Boubals est interpellé pour faire un bilan du trail qui vient de se dérouler le 17/10/2010. Ce dernier donne lecture du vainqueur qui a tenu à manifester son enthousiasme et ses encouragements à renouveler cette course l'an prochain.
Par contre des regrets ont été formulés pour le site internet toujours inopérant interdisant la publication des résultats du trail souhaité par les participants.
Des voix se sont fait entendre également pour signaler que le petit marché installé le jour de la course sur la place n'a pas eu le succès escompté, sans doute du fait de sa localisation excentrée par rapport au lieu de départ et d'arrivée où la foule était rassemblée. Pour l'an prochain, décision est prise de corriger cette anomalie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 décembre 2010 à 20h30

Dossiers d'urbanisme en cours :

M. Bussat Christian — Changement de destination d'un bâtiment agricole accordé 08/11/2010

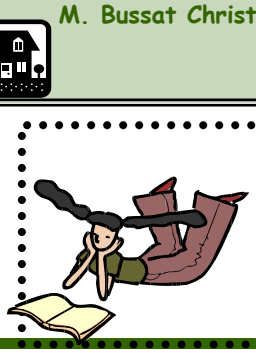

La bibliothèque a besoin de rangement :
Si vous souhaitez vous débarrasser d'une étagère 90X220 maxi, contacter Nathalie Sordoillet ou Catherine Capietto
D'avance merci !

LE BEAU TEMPS ou LA NEIGE ?

L'hiver dernier le ciel n'a épargné personne. A St-Roman-de-Codières, on a déneigé fréquemment grâce aux services du Conseil Général pour les routes départementales et à l'entreprise Pallier, mandatée par la Mairie pour les 18 Km de voies communales. Beaucoup d'habitants situés au bout d'un chemin privé se sont courageusement débrouillés seuls.
La neige est toujours une surprise quant à la date de son arrivée, son intensité, sa durée, mais il n'y a pas une année où elle ne tombe pas, pour la plus grande joie des enfants.

La municipalité et le CG ont pour priorité la sécurité de chacun, c'est donc un rôle essentiel de tout mettre en œuvre pour que les professionnels de santé et de secours, les agents EDF et France Télécom puissent circuler pour remplir leurs missions. Les habitants sont invités à ne pas hésiter à signaler une situation d'insécurité, nous ferons ce qu'il est possible pour informer et agir de la même manière que nous sommes intervenus l'hiver dernier.

Le déneigement coûte cher, en argent, en dégradation de la chaussée et en pollution due au salage. Même si ces dépenses vont de soi, chacun peut échapper pour lui-même à une partie des inconvénients de ces intempéries par une attitude de prévention propre à la montagne, la campagne et l'habitat dispersé d'ici.
C'est pourquoi ce bulletin de Novembre vous indique :

Quelques numéros utiles		
Infos routes départementales		0810 811 855
Dépannage ERDF		0810 333 303
Transport Issenjou (primaire)		04 67 81 36 42
Brignolo (Collège et circuit de proximité Edgard)		04 67 82 20 86
Transport Montet (lycée)		04 67 81 06 68
Le Maire	06 83 47 36 23	04 67 81 34 33
Adjointe		04 67 81 35 34

Quelques précautions sont bonnes à prendre pour avoir des provisions de bois et de nourriture, et de quoi déneiger près des maisons. Et préventivement, désenclaver la voiture.

Critérium FR3

Toutes les Cévennes sont parcourues par le 53ème Critérium. Toutes ? Non ! Un village peuplé d'irréductibles « antis » résiste encore et toujours à la course mythique. Et la vie n'est pas facile pour les adeptes des sports motorisés.

FR3 est venue enquêter sur place pour connaître les raisons du refus du passage de la course depuis 2002 et a recueilli les témoignages d'un ancien coureur, Jean-Michel Richier et d'Adrienne Lautric, ancienne dans la lutte anti-rallye.
Ce fut l'occasion, outre de les entendre s'exprimer de voir Saint-Roman-de-Codières à l'heure des actualités télévisées.

DOUM'BAO et le Grand Crocodile Blanc

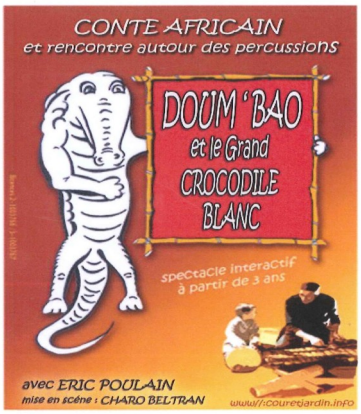

INVITATION

pour le Mercredi 22 décembre 2010
à 16 heures

Cette année la mairie organise le Noël des « jeunes ». Elle a fait appel à Eric Poulain pour un spectacle rencontre autour de percussions ou tout le monde est cordialement convié, des plus petits aux plus grands !

S'en suivra , autour du sapin décoré, un goûter préparé par les habitants. Et lorsqu'il fera juste assez nuit une surprise vous attend. Nous vous attendons nombreux !

Le Maire, son conseil municipal
vous invitent
à la cérémonie des vœux
le dimanche 9 janvier à 11 heures

salle de la mairie

Inscriptions sur les listes électorales :

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales sont reçues jusqu'au 31 décembre 2010.
Venir en mairie muni d'un document d'identité.

Le recensement de la population de St Roman se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

n° pharmacie de garde 3237

Symtoma : Faites partie des « foyers témoins » !

Parce que la production de déchets sur le territoire du SYMTOMA, comme ailleurs, est trop importante, il est essentiel de réduire leur quantité. Pour ce faire, de nombreux gestes existent. Quels sont-ils et quels sont leurs impacts ?

Pour le savoir, le SYMTOMA met en place son opération « FOYERS TEMOINS ».

En quoi cela consiste ?

Le SYMTOMA recherche des foyers volontaires pour participer à l'opération.

Il s'agira pour chaque famille de peser ses déchets pendant deux mois.

Le premier mois, la famille ne changera rien à ses habitudes et le mois suivant, elle adoptera au minimum trois gestes quotidiens de prévention de son choix parmi ceux proposés par le SYMTOMA (boire l'eau du robinet, mettre un « stop pub » sur sa boîte au lettres etc....).

L'opération a pour but de faire connaître à l'ensemble de la population les différents gestes de prévention et leurs effets sur nos poubelles.

Une agréable surprise sera remise à chaque participant à la fin de l'opération.

Attention : les volontaires doivent posséder une connexion internet et habiter sur le territoire du SYMTOMA.

Comment faire pour être volontaire ?

Envoyez un « mail » avec vos coordonnées à « mission prévention du SYMTOMA :

Prevention.dechet@symtoma.org

Ou bien contactez nous par téléphone au 04 66 77 98 29

Date limite des candidatures le vendredi 26 novembre

Le maire et son conseil municipal convient
les habitants de St Roman,
à l'inauguration des logements sociaux
le samedi 4 décembre
à 11 heures à l'ancienne école de Bourras

Trail del cami del vidourle 17/10/2010

La course a réuni 109 participants (65 en individuels et 22 équipes de 2 relayeurs).
Un sac en toile de jute avec oignons doux des Cévennes et confiture artisanale de pays a été remis à chaque participant.

Nous avons eu la participation de 70 bénévoles (de St Roman et communes avoisinantes) pour nous aider dans cette 1ère édition (nettoyage des chemins, balisage, signaleurs, inscriptions sur place, ravitaillement etc….).

La course a démarré à 8h45, heure prévue, sous un ciel bien dégagé mais un fond de l'air bien frais (ce qui fut difficile pour les signaleurs placés à l'ombre toute la matinée).

98 repas ont été consommés, soit dans la salle du conseil municipal, soit sur la place pour ceux qui préféraient le plein air.
Les résultats ont été proclamés à 15h comme prévu, sur la terrasse de la mairie, après les allocutions de Conseiller Général et du Maire. Nous avons eu 19 primés en individuels et 9 en relais soit 28 au total. Ils ont reçu en cadeau des produits du terroir. Une loterie a été organisée pour distribuer des cadeaux reçus par les sponsors.

Le marché rural a réuni 8 exposants sur la place du village. La marche programmée, pour faire connaître la source du Vidourle aux accompagnateurs, a eu la participation de 30 personnes.
La soirée s'est terminée par une brasucade en présence d'une cinquantaine de convives.

Ci-joint copie du courriel envoyé par un des participants (le 1er arrivé). Nous en avons reçu beaucoup, nous encourageant à la programmation d'une 2ème édition.

Cher organisateur, bonjour!

Avant tout merci pour votre accueil et votre enthousiasme à nous faire découvrir votre beau pays. Sportivement parlant, le parcours était très intéressant, balisé et entretenu comme il se doit. Bravo! La dotation en produits régionaux est quant à elle un réel plaisir. Tous mes encouragements pour l'édition 2011 qui, compte tenu de l'affluence pour cette première, devrait de nouveau être une réussite.
Je souhaitais par ailleurs savoir si les résultats ou un résumé de course était diffusé sur internet ou par voie de presse?!

Le double assassinat du Mas Vidourle

O fils ! … ô père malheureux … Aurais-je dû m'attendre qu'en remplissant le plus saint des devoirs, en suivant le vœu de la Loi, en cédant au cri puissant de la nature, en m'acquittant de l'obligation rigoureuse & sacrée que m'impose la piété filiale de venger la mort d'un père cruellement assassiné, en poursuivant le monstre que la voix publique et ses propres jactances m'avaient indiqué j'aurais la douleur de le voir rejeter sur mes deux enfants, désormais les seuls objets de ma consolation, l'horreur de son propre forfait ?

Voilà comment Jean-Paul Delpuech de la Nible, le fils de la victime, commence un de ses mémoires faits pour accuser César Paulet… et se disculper, du moins ses fils, de l'accusation de celui-ci. Point par point, il reprend tout ce qu'il a écrit et expose exactement le contraire.

Il insiste beaucoup sur son origine noble, qui garantit selon lui sa franchise. Il est normalement de la branche cadette, qui n'aurait pas dû hériter de La Nible (d'où la profession de médecin de son père et de lui). Mais comme son oncle, frère aîné de son père, n'avait comme héritière qu'une fille, il a épousé sa cousine Suzanne Delpuech de la Nible pour, dit-il, maintenir le domaine dans la famille.

Sur ses rapports avec son père, il assure qu'il y a toujours eu merveilleuse entente et cite des lettres (qu'il a jointes aux pièces, mais que nous ne connaissons que par ce qu'il en rapporte) :

« Cette saison est bien importante pour vous ; pressez votre retour ; vos affaires en souffrent ; ma nièce [il me donne des nouvelles de mon épouse, qui était en même temps sa nièce et sa belle-fille] se porte bien ; votre fils lui porte ce billet pour vous l'envoyer dans sa première lettre ; Adieu MON CHER FILS, vous savez que je serai toujours votre bon père ».

Il reconnaît certes son caractère sauvage, légèrement misanthrope, en citant la devise inscrite sur le mur du mas.

VIRTUTIS AMORE & SOLITUDINIS
PAULUS DE PODIO, UNUS E NIBLA NATUMINIMIS,
HANC SIBI SEDEM PERPETUAM
LOCAVIT ANNO M. DCC. LXIX.

Ici, par amour de la vertu et de la solitude, un des cadets de La Nible établit son domicile pour toujours . 1769

Mais il soutient que lui comme ses fils étaient constamment reçus à Vidourle.

Or le libellé de cette inscription est inexact. Le texte veut bien dire la même chose à peu près mais il précise que Paul était un cadet, alors que la pierre indique seulement qu'il est un enfant de la Nible, elle ne précise pas l'âge (soixante ans) et elle se trompe de date, 1769 au lieu de 1770. Le docteur Delpuech connaît parfaitement le latin puisque c'est dans cette langue que l'on faisait à cette époque les études de médecine : est-ce que son approximation vient du fait qu'il réécrit le texte sans même s'en apercevoir ou bien que, n'ayant pas vu en fait la plaque depuis longtemps, il est incapable de se souvenir du texte exact ?

Par contre, César Paulet est le pire des hommes. Jean-Paul Delpuech de la Nible cite abondamment des témoignages sur les vols qu'il aurait commis : un sac de châtaignes, un mûrier, un drap de lit ! Ses enfants mendient depuis leur naissance. Et il trouve très étonnant qu'il cherche à louer une chambre juste le jour où il sait, par son crime, qu'il va récupérer une grosse somme.

César Paulet produit-il des certificats d'employeurs sur son travail et sa bonne conduite ? Ou ce sont des faux, ou ils ne prouvent rien ; et d'ailleurs le sieur de la Nible fournit des contre-certificats attestant l'inexistence des employeurs cités.

Quant à la révélation qu'il aurait eu dans sa prison, par une voix lui annonçant la culpabilité de mes fils, c'est pure diffamation d'un assassin et de ses défenseurs aux abois.

Malgré cela, les officiers de Saint-Roman rendirent le 12 novembre 1784 la sentence par laquelle, dédaignant les preuves qui justifiaient mon accusation, brisant d'hors (sic) & déjà les fers de l'accusé, et ne faisant aucun cas de la nouvelle plainte que je leur avais porté pour cause de diffamation commise contre mes enfants, ils se bornèrent à ordonner que dans le mois, les informations seraient continuées, tant à la requête de la partie civile qu'au nom du procureur fiscal, sur le fait de la plainte et crime d'assassinat. Évidemment, j'ai fait appel ; non pas comme le prétend ce scélérat de Paulet pour empêcher de faire la lumière sur le crime mais parce que cette nouvelle inquisition laissait supposer que César Paulet n'était pas le coupable !

L'affaire est prise en main par le Parlement de Toulouse et Paulet y est transféré aussi rapidement que l'hiver le permet. Il est à la conciergerie de Toulouse dès le 25 février 1785, alors qu'il prétend être encore ce jour-là à Ganges. Enfin, le 23 septembre 1785, la Chambre Tournelle prononce au vu de toutes les pièces du procès et surtout en reprenant tous les mémoires, ceux de César Paulet comme ceux de Jean-Paul Delpuech de la Nible une sentence qui repousse encore le jugement au fond, puisqu'elle a ordonné et ordonne qu'à la diligence du dit Delpuech et du Procureur Général du Roi, et aux frais avancés par ledit Delpuech, … l'inquisition commencée sera continuée d'autorité de la cour pendant le délai de trois mois par devant Me Barthes juge mage de Montpellier que la cour a commis et commet, pendant lequel temps ledit Paulet tiendra prison close, auquel effet il sera fait une quatrième publication du monitoire dans les paroisses de St Hypolite, de la Cadière, de Sumène, de Colognac, de Cézas et de Cambo , où il a été déjà publié, après laquelle publication il sera procédé à la fulmination3 d'icelui, pour la procédure faite et rapportée être par la cour statué ce qu'il appartiendra, dépens réservés. A suivre !

HORAIRES TRANSPORT PUBLIC « EDGARD »

Le Savel	St Roman de Codières	St Hippolyte du Fort

Jours	L à S	L à S	M et V
LE SAVEL (après panneau entrée)	12 :00	14 :00	9 :25
ST ROMAN DE CODIERES (mairie)	12 :05	14 :05	9 :30
BOURRAS (rte du Temple)	12 :10	14 :10	9 :35
CROS (panneau cimetière)	12 :20	14 :20	9 :45
ESPAZE (bord chemin avec bidons)	12 :25	14 :25	9 :50
ST HIPPOLYTE DU FORT (Casernes)	12 :30	14 :30	9 :55

ST HIPPOLYTE DU FORT	ST ROMAN DE CODIERES	Le Savel

ST Hippolyte du fort les casernes	13 :30	18 :30	11 :45
ESPAZE (bord chemin avec bidons)	13 :35	18 :35	11 :50
CROS (panneau cimetière)	13 :40	18 :40	11 :55
BOURRAS (rte du Temple)	13 :50	18 :50	12 :05
ST ROMAN DE CODIERES (mairie)	13 :55	18 :55	12 :10
LE SAVEL (après panneau entrée)	14 :00	19 :00	12 :15

Commémoration du 11 novembre à Saint Roman

Le 11 novembre au nom des habitants, une pensée lors du dépôt du gerbe, pour ceux qui se sont battus pour la liberté des générations à venir !

Les nouveaux arrivés !

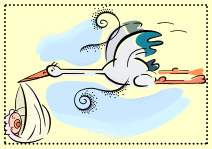

Louis Causse fils de Benoit notre employé communal et de sa compagne Françoise, né le 1 octobre 2010

et

Elia Debord fille de M. et Mme Debord du Savel
née le 4 novembre 2010

Félicitations aux parents !

Le cornouiller

Cornus mas L.

All: Dirlitze, Kornelkirshe.
Angl.:Cornel-tree, Male Dogwood.
Esp :Cornejo comun.
Ital. :Corniolo.

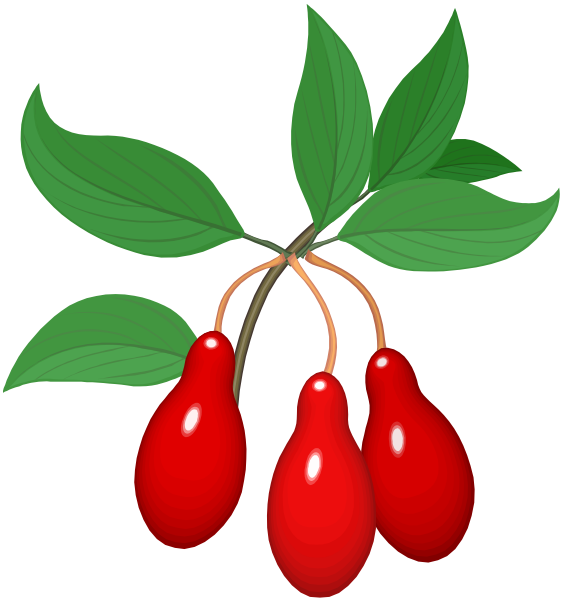

Totalement oublié aujourd'hui, considéré comme un arbuste de haie, souvent abandonné au gyro-broyeur, le cornouiller nous vient du fond des âges. Utilisé pour son bois extrêmement dur et pour ses fruits Cornus mas, le cornouiller mâle, est un arbuste vigoureux au feuillage caduc, pouvant atteindre une taille d'environ 15m de hauteur en milieu propice. Cet arbuste est originaire d'Europe et de l'ouest de l'Asie. La floraison printanière est jaune, et apparaît avant le feuillage. Les fruits écarlates, comestibles, arrivent généralement à maturité en été.

Toutes les civilisations méditerranéennes ont considéré le cornouiller comme arbre sacré ou possédant des propriétés magiques, elles ont utilisé et fait référence au cornouiller, qu'elles ont associé à leurs mythes fondateurs

La civilisation grecque

Le bois si dur du **cornouiller** (xoâvata, cornus) fournit des coins et des chevilles

Tirésias est un devin qui joue dans le cycle thébain le même rôle que Calchas dans le cycle troyen. Par son père Évérès, il appartient à la race des "spartoï", terme qui signifie : ceux qui sont disséminés, semés, qui naquirent des dents du dragon, tué par Cadmos ; ces guerriers, qui sortirent tout armés du sol et qui se massacrèrent les uns des autres. Cinq seulement survécurent, dont Oudaéos, père d'Évérès, lui-même père de Tirésias. La légende raconte que Tirésias, qui avait vu Athéna se baignant nue dans une fontaine sur le mont Hélicon, fut aveuglé par la déesse. Chariclo, lui reprochant sa cruauté envers son fils, Athéna lui expliqua que tout mortel, qui voyait un immortel contre la volonté de celui-ci, devait perdre l'usage de la vue. Pour la consoler, elle accorda à Tirésias des dons merveilleux : elle lui donna un bâton de **cornouiller**, grâce auquel, il pouvait se diriger aussi bien que s'il avait des yeux ;

Le bois dont les Grecs firent le **cheval de Troie** était du bois de **cornouiller**. Ils n'en laissèrent aucun sur pied, déclenchant la colère du dieu Apollon, auquel le **cornouiller** était dédié. De nos jours, cet arbre est devenu rare. Il n'y a pas si longtemps, on faisait avec ses fruits rouges un sirop sucré qu'adoraient les enfants, désormais remplacé par la grenadine.

A suivre !